



Envoyé en préfecture le 07/04/2026

Reçu en préfecture le 07/04/2026

Publié le 7/14/26



ID : 031-213104219_20260402-DEL2026_03_20-DE

COMMUNE DE PINS-JUSTARET

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Sommaire :

I. Le cadre général du Compte Financier Unique

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

I. Le cadre général du Compte Financier Unique

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte financier unique (CFU) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Commune ; elle sera disponible sur le site internet de la commune après le vote du conseil Municipal.

Le compte financier unique a pour fonction de présenter, après la clôture de l'exercice ; les résultats du budget. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2025.

Le compte financier unique constitue le dernier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivant celle à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le compte financier unique 2025 sera voté le 2 avril 2026 par le conseil municipal. Il sera consultable sur simple demande à l'accueil de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux ou sur le site de la Mairie après son vote.

Le CFU 2025 remplace, pour la seconde année, l'ancien Compte Administratif (CA) et le compte de gestion (CG) produit par la DGFIP. Il regroupe sur un même document le CA et le CG.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section « dépenses de fonctionnement » regroupe l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux : frais de personnel, fournitures, intérêts de la dette, frais généraux, gaz, électricité ...

La section « recettes de fonctionnement » retrace les encaissements que la commune perçoit : les impôts, dotations de l'état et produits de services.

Pour notre commune :

- ❖ Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal et les charges qui s'y rattachent, l'entretien et les fluides consommés dans les bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à verser.

La masse salariale représente 48.84 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent 3 931 269.34 euros

- ❖ Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (Cimetière, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 4 896 041.18 €.

- ✚ Chapitre 70 : Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (31 564.66 €)
- ✚ Le chapitre 73 Impôts et taxes hors fiscalité locale (233 850.73 €)
- ✚ Chapitre 731 : La Fiscalité Locale (2 561 198.65 €)
- ✚ Chapitre 74 : Les dotations versées par l'Etat et les Participations (899 110.61 €)

b) *Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement sont :*

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
		Excédent brut reporté (002)	299 988.27
Dépenses courantes (011)	892 190.21	Recettes des services (70)	31 564.66
Dépenses de personnel (012)	1 446 829.81	Impôts et taxes (73 sauf 731)	233 850.73
		Fiscalité Locale (731)	2 561 198 .65
		Dotations (74)	730 001.07
		Participations (74)	169 109.54
Autres dépenses de gestion courante (65)	354 095.76	Autres produits de gestion courante (75)	86 476.06
Intérêts de la dette (66)	94 186.24	Produits financiers (76)	20.25
Charges spécifiques (67)	96.36	Produits spécifiques (77)	800.00
Dotations aux provisions (68)	1 677.20		
Autres dépenses – Atténuation de produits (014)	173 111.50	Atténuation de charges (013)	72 214.90
Total dépenses réelles	2 962 187.08	Total recettes réelles	4 185 225.13
Charges (écritures d'ordre entre sections) (042)	969 082.26	Produits (écritures d'ordre entre sections) (042)	710 817.05
Total général	3 931 269,34 €	Total général	4 896 041,18 €

c) *La fiscalité*

Les taux des impôts locaux pour 2025 étaient les suivants :

. Taxe d'habitation :	18.79 %
. Taxe foncière sur le bâti :	41.79 %
. Taxe foncière sur le non bâti :	107.51 %

Le produit de la fiscalité locale s'est élevé à 2 547 279.00 €

Les autres produits fiscaux se sont élevés à 13 919.65 €.

d) *Les dotations de l'Etat*

Les dotations de l'Etat se sont élevées à 730 001.07 €, soit une augmentation de 28.21 % par rapport à l'an passé. Cette année la Commune a connu une hausse très importante de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) car elle s'est retrouvée éligible à la fraction cible de cette dotation pour la première fois.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère ponctuel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, remboursement de la dette, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau bâtiment, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement (Hors Restes à réaliser)

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Solde d'investissement reporté (001)	589 474.34		
Remboursement d'emprunts (16)	212 254.74		
Etudes (20)	16 777.88	FCTVA (10222)	441 536.31
Subventions d'équipement versées (204)	994 910.00	Taxe aménagement (10226)	71 934.03
Acquisitions et petits travaux (21)	1 124 132.93	Mise en réserves (1068)	447 546.89
Travaux de bâtiments (23)	6 610.38	Subventions (13)	706 475.49
		Emprunt (16)	350 000.00
Autres (Chapitres 26)	4 700.00		
Autres Charges (écritures d'ordre entre sections) (040)	710 817.05	Produits (écritures d'ordre entre section) (040)	969 082.26
Opérations Patrimoniales (041)	19 272.26	Produits (écritures d'ordre entre section) (041)	19 272.26
Total général	3 678 949.58	Total général	3 005 847.24 €

c) Les principaux projets de l'année 2025 ont été les suivants (Hors Restes à réaliser) :

- ❖ Les travaux d'aménagement du parc de la Mairie
- ❖ La mise en place du réseau de vidéoprotection
- ❖ La création du Street Work Out
- ❖ Le début de l'étude de faisabilité ilot Vignolles
- ❖ La réalisation de la première partie du programme pour la création de deux classes au GSJJ
- ❖ La poursuite du programme de plantations d'arbres et d'arbustes
- ❖ L'Attribution de Compensation d'Investissement pour porter le programme de voirie (Chemin des espérances, parking des ALAE, rue de la Poste, études en cours)
- ❖ Les travaux de la Gendarmerie provisoire
- ❖ Le traitement de la façade de l'Eglise
- ❖ La reprise complète du sol de la salle de danse de la Maison des Jeunes et des Associations
- ❖ La passerelle du giratoire du collège
- ❖ L'acquisition et l'installation de mobilier urbains (bancs, poubelles, assis-debout...),
- ❖ Les installations et changements de point d'éclairage publics
- ❖ L'acquisition d'une œuvre d'art
- ❖ L'acquisition du nouveau véhicule de la PM
- ❖ L'acquisition d'un tracteur tondeuse
- ❖ Le renouvellement complet d'un poteau incendie
- ❖ L'acquisition et l'installation de cuves de récupérations d'eau pluviales pour les ST
- ❖ Diverses acquisitions pour le groupe scolaire et pour les services municipaux
- ❖ La poursuite de l'Agenda D'Accessibilité Programmée
- ❖ Le financement des extensions du réseau d'électrification correspondant aux dernières opérations de logements éligibles à ce dispositif aujourd'hui éteint.

d) *Les subventions d'investissements reçues :*

❖ De l'Etat :

Solde construction des ALAE Dotation d'Equipement des territoires Ruraux (DETR) :	60 000.00 €
Solde rénovation énergétique JJ2	33 017.79 €
Acompte subvention Parc mairie	93 632.00 €
Passage en leds du complexe sportif :	9 489.31 €
ADEME Géothermie ALAE :	24 000.00 €
Solde NEFLE Maternelle :	7 000.00 €
Total :	227 139.10 €

❖ Du Département de Haute-Garonne :

Achat du peigne à gazon :	3 168.00 €
Menuiseries extérieures JJ2 :	47 232.33 €
Aire de jeux :	2 028.82 €
Passage en LEDs du complexe sportif :	9 489.31 €
Climatisation Maternelle :	7 525.59 €
ALAE :	236 098.23 €
Ventilation local CDF :	929.53 €
Street Work Out :	10 544.40 €
Acompte parc de la mairie :	64.68 €
Total :	317 080.89 €

❖ De la Commune de Villate :

Participations pour travaux ALAE :	24 609.23 €
Investissement intermédiaires 2024	29 381.27 €
Total :	53 990.50 €

❖ De la CAF Haute-Garonne :

ALAE	90 000.00 €
------	-------------

❖ De la Région Occitanie :

Solde ADAP	18 265.00 €
------------	-------------

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulatif

a) Etat de la dette

Au 01/01/2025, le Capital restant dû s'élevait à 2 916 560.25 €.

Au 31/12/2025, le capital restant dû était de 3 054 305.53 €.

En 2025 :

- L'emprunt 42 de 60 000 € auprès du Crédit Agricole (CA) est arrivé à extinction le 20/01/2025. Il représentait une échéance annuelle de 5 266.20 €
- La Commune a réalisé un emprunt de 350 000 € pour une prévision de 350 000 € au budget primitif.
- La totalité de l'encours actuel est constituée d'emprunts classiques à taux fixes.
- La Commune a procédé au service courant de la dette honorant une annuité de 308 167.01 € dont :
 - 212 254.72 € de capital
 - 95 912.29 € d'intérêts

b) Recettes et dépenses de fonctionnement :

Recettes de Fonctionnement	4 596 052.91 €
Dépenses de Fonctionnement	3 931 269.34 €
Report 2024	299 988 27 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT	964 771.84 €
Recettes d'Investissement	3 005 847.24 €
Dépenses d'Investissement	3 089 475,24 €
Report 2024	-589 474.34 €
SOLDE D'EXECUTION	-673 102.34 €
Restes à Réaliser Recettes	576 647.68€
Reste à Réaliser Dépenses	363 557.30€
SOLDE Reste à Réaliser	213 090.38 €

Résultat cumulé positif :

504 759.88 €

c) Principaux ratios

Ratios	Valeurs de la Commune	Moyenne de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement / population	665.21	ND
Recettes réelles de fonctionnement / population	871.78	ND
Dépenses d'équipement brut / population	257.70	ND
Encours de la dette / population	694.97	ND
Dotation Globale de Fonctionnement / population	163.46	ND
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	48.84 %	ND
Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	81.77 %	ND
Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	23.70 %	ND
Epargne brute - remboursement annuel de la dette en capital/ recettes réelles de fonctionnement	18.23 %	ND
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement,	75.13 %	ND
Capacité de désendettement	3.17 années	ND

Fait à Pins-Justaret le 05 mars 2026

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

